

DEVENIR MOBILE ET AUTONOME AFIN DE FACILITER L'ACCES A UN L'EMPLOI

PRESTATION MBI

ACCOMPAGNEMENT MOBILITÉ PÔLE EMPLOI

FAVORISER L'ACCES À L'EMPLOI EN LEVANT LES FREINS LIES A LA MOBILITE

La prestation « Bilan / Accompagnement Mobilité » est conçue pour apporter aux demandeurs d'emploi les clefs d'une mobilité autonome, et adaptée au projet professionnel qu'ils se fixent. En augmentant le potentiel de mobilité des bénéficiaires et donc le périmètre de leur recherche, cette prestation contribue à faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires.

DURÉE



90 jours maximum

CONDITIONS D'ACCÈS



- Être inscrit à France Travail
- Avoir un projet professionnel qui nécessite une mobilité
- L'absence de mobilité est un frein à l'insertion professionnelle

CONTENU



- Une approche globale de la situation de la personne
- Une identification des freins mais également des capacités, aptitudes, motivations et ressources de la personne, par un bilan de compétences mobilité théorique et pratique
- Un accompagnement mobilité, avec des rendez-vous réguliers
- La mobilisation de solutions et l'apport de réponses adaptées aux besoins de mobilité des bénéficiaires.

OBJECTIFS



A L'ISSUE DE LA PRESTATION, LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DOIVENT ÊTRE CAPABLE :

- D'identifier le moyen de mobilité le + adapté à leur besoin
- De mobiliser les acteurs du territoire, pour utiliser des solutions de mobilité inclusive (location, réparation , achat...)
- De s'orienter vers une auto-école adaptée à leur besoin (auto-école associative ou classique)
- De mobiliser du micro crédit si besoin pour acheter un véhicule
- De mobiliser des financements pour accéder au permis de conduire B

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- S'assurer que le bénéficiaire engage les démarches mobilité prévues
- Si nécessaire, rappeler au bénéficiaire les engagements pris dans le cadre de la prestation,
- Si nécessaire, réaliser une intermédiation avec le conseiller à l'emploi de la personne,
- Évaluer les avancées et acquis tout au long du parcours.
- Comprendre les freins éventuels à la réalisation des objectifs et y remédier.
- Adapter le plan d'action mobilité : durant la mise en œuvre des actions, il peut être nécessaire d'adapter ce plan d'action par exemple pour s'orienter vers de nouvelles solutions de mobilité, revoir les priorités, s'adapter à l'évolution du projet professionnel, ...

MODALITÉS ET INSCRIPTION



- Prescription par le référent de parcours France Travail
- Entrée dans le mois qui suit l'orientation

FINANCEMENT

- Gratuité pour le bénéficiaire, prise en charge par France Travail



Accès PMR - Personne à mobilité réduite

Nous contacter pour faciliter votre arrivée et le déroulement de votre formation

